

DÉCISION n V

Le Cercle des Présidents réuni à Batoumi le 10 septembre pour préparer le XVIIe Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, en vertu de l'art. 11 ch. 2 lettre a des statuts et de l'art. 15 du règlement intérieur

décide à l'unanimité:

- 1. d'approuver les frais généraux de l'organisation de la Réunion préparatoire du XVIIe Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes (cf. l'état prévisionnel des coûts);
- 2. la prise en charge des coûts généraux (en vertu de la lettre A du règlement financier) par les membres à part entière, au prorata du nombre des membres de leur délégation qui participent officiellement à la Réunion préparatoire du Cercle des Présidents 2015.
- 3. le coût des repas, de l'excursion et du programme culturel est pris en charge par la Cour constitutionnelle de Géorgie.

Batoumi, le 10 septembre 2015

George Papouashvili

Président de la Cour constitutionnelle de Géorgie